

**FCP de droit français**

**NEO OPTIMA**

**RAPPORT ANNUEL**

au 31 décembre 2025

**Société de Gestion : Twenty First Capital  
Dépositaire : Caceis Bank  
Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés**

Twenty First Capital - 39, avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 - Paris

## SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	5
4. Certification du Commissaire aux Comptes	10
5. Comptes de l'exercice	15
6. Annexe(s)	44
Caractéristiques de l'OPC	45

## 1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Aucun changement significatif n'est intervenu au cours de la période.

## 2. RAPPORT DE GESTION

### Commentaire de gestion

La part P du fonds Neo Optima progresse de 14.53% en 2025, une performance satisfaisante compte tenu du fait que l'exposition aux actifs risqués du fonds est généralement restée entre 70 et 80% au cours de l'année.

Le début d'année a été dominé par l'entrée en fonction de l'administration Trump aux États-Unis. L'annonce de tarifs douaniers a initialement pesé sur les sociétés exportatrices européennes. Cependant, ce "choc" a provoqué une rotation sectorielle : les investisseurs ont délaissé la concentration importante des "Magnificent Seven" (tech US) pour chercher de la valeur dans les secteurs cycliques et la défense en Europe. La thématique de la souveraineté industrielle est devenue le principal moteur de performance sur le Vieux Continent.

Le printemps a marqué le retour de l'Europe comme zone de rendement attractif. La BCE, confrontée à une inflation stabilisée sous les 2 %, a poursuivi l'assouplissement de ses taux de dépôt. Parallèlement, le lancement politique de la Savings and Investments Union (SIU) a envoyé un signal fort : l'UE s'est engagée à mobiliser l'épargne des ménages vers les secteurs stratégiques (Défense, IA, Transition verte). Les indices européens ont surperformé durant cette période.

L'été a vu une dichotomie s'installer. Aux États-Unis, la robustesse de la consommation malgré les tensions commerciales a soutenu les valeurs de croissance liées à l'IA. En Europe, le marché est resté ancré sur une dynamique Value. Le secteur bancaire a profité de bilans solides, tandis que le secteur de la défense a continué de bénéficier des engagements de hausse des budgets militaires nationaux.

La fin d'année a été portée par l'Allemagne. L'accession de Friedrich Merz à la chancellerie a levé une part d'incertitude politique. Son programme axé sur la compétitivité industrielle et la réforme fiscale a redynamisé le sentiment des investisseurs sur les actions de la zone euro. Ce mouvement, couplé à la perspective de baisses de taux de la Fed en réponse à un ralentissement de l'emploi américain, a favorisé un rallye de fin d'année marqué par une revalorisation des actions européennes face à des multiples américains jugés historiquement élevés.

Le fonds maintient à la clôture de l'exercice une poche de trésorerie et obligations souveraines d'environ 25%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### **Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
META PLATFORMS INC-CLASS A		222 582,84
WATSCO INC		199 457,15
FRAN TREA BILL BTF ZCP 18-02-26	198 954,08	
AXIOM EUROPEAN BANKS EQUITY HC EUR(V)		187 410,15
AAON INC	79 030,14	100 795,38
ASML HOLDING NV	52 830,00	104 185,60
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.2% 25-05-35	150 189,60	
NOVO NORDISK A/S-B	112 836,03	
Ofi Invest ESG Monétaire IC	109 633,66	
ALSTOM		95 125,48

### 3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

##### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

##### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(\*) Sauf les dérivés listés.

**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
<b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
<b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **REGLEMENTATION SFTR EN EUR**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## **POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION ET DE CONTROLE DE NOS PRESTATAIRES D'EXECUTION D'ORDRES**

En application de l'article L.533-18 du Code Monétaire et Financier et des articles 314-75 et 314-75-1 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers (actions, ETF, instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé tels que les options et futures), les intermédiaires dont la politique d'exécution doit permettre à TWENTY FIRST CAPITAL de respecter son obligation de meilleure sélection des intermédiaires de marchés (obligation dite de « Best Selection »).

Ce document est disponible sur simple demande formulée auprès de la société de gestion et sur son site Internet : [www.twentyfirstcapital.com](http://www.twentyfirstcapital.com).

La société de gestion a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés afin de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte des OPC sous gestion et comptes gérés sous mandats et de permettre in fine la meilleure exécution possible. Pour cela, une évaluation multicritère est réalisée périodiquement (a minima semestriellement). Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaire ;
- l'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties bancaires ») ;
- le cas échéant, la tarification appliquée ;
- les remontées des incidents opérationnels relevés.

## **POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

Les intermédiaires choisis pour exécuter les ordres sur les marchés le seront en fonction de la qualité de la recherche fournie, aussi bien sur l'analyse macro-économique que sur les titres. En outre, la sélection sera effectuée en fonction de la qualité et de la fiabilité d'exécution des ordres et des règlements-livraisons.

Cette sélection sera examinée tous les 6 mois.

Pour plus d'information consulter la politique de « best selection » disponible sur le site internet de TWENTY FIRST CAPITAL.

## **POLITIQUE DE VOTE**

Conformément à la réglementation applicable (articles 314-100 à 314-104 et 319-21 à 319-25 du Règlement Général de l'AMF), la société de gestion TWENTY FIRST CAPITAL présente, au sein de sa politique d'exercice des droits de vote, la politique qu'elle entend exercer pour l'utilisation des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère, dans le respect de l'intérêt des porteurs de parts ou d'actions.

Ce document est disponible sur simple demande formulée auprès de la société de gestion et sur son site Internet : [www.twentyfirstcapital.com](http://www.twentyfirstcapital.com).

En particulier, les principes fondamentaux retenus pour l'exercice des droits de vote sont les suivants : « Selon la nature des résolutions et selon l'importance de la position détenue par l'OPC, les gérants décideront d'exercer ou de ne pas exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille. La préservation des intérêts des actionnaires de l'émetteur concerné, et par conséquent, celui des porteurs de parts ou d'actions de l'OPC considéré, sera la principale motivation pour l'exercice des droits de vote. En particulier, en-dessous d'un seuil de 2% du capital d'un émetteur détenu par chacun des OPC gérés par TWENTY FIRST CAPITAL pour une même catégorie de titres, TWENTY FIRST CAPITAL considère que le nombre de voix détenues lors des votes à l'Assemblée Générale concernée (i) ne donne pas un poids suffisant pour défendre efficacement l'intérêt de l'OPC considéré et (ii) engendre des coûts trop importants par rapport à l'intérêt pour ce dernier. Dans cette situation, la Société de Gestion n'exercera pas ses droits de vote.

Par ailleurs, aucun vote n'est obligatoire pour les sociétés de droit étranger en-dessous d'un seuil de 5% du capital d'un émetteur détenu par chacun des OPC gérés par TWENTY FIRST CAPITAL pour une même catégorie de titres, compte tenu de la complexité et du coût engendré ».

## CRITERES ESG (CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE)

Les informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans les politiques d'investissement des OPC et mandats gérés par la société de gestion sont disponibles sur le site internet. Dans le cadre de sa politique d'investissement, le fonds ne prend pas en compte simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance : la gestion mise en œuvre n'est donc pas dictée ni restreinte par ces principes.

## REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

### Article 6

Conformément au règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie », les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

## POLITIQUE DE REMUNERATIONS

### Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, TWENTY FIRST CAPITAL a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2025.

### Eléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Directoire en concertation avec le Conseil de Surveillance de TWENTY FIRST CAPITAL, et plus spécifiquement le Comité de Rémunération.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (*exemples* : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2025, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

### Eléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

- **effectif total sur l'année 2025** : 17, dont 11 preneurs de risque,
- **rémunération totale versée au titre de l'année 2025** : 1 531 milliers d'euros, ventilée de la façon suivante :
  1. en fonction des catégories de personnel :
    - o 1 186 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
    - o 345 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,
  2. en fonction de la nature de la rémunération :
    - o 1 358 milliers d'euros de rémunérations fixes,
    - o 173 milliers d'euros de rémunération variable.

**AUTRES INFORMATIONS**

Pour de plus amples informations sur l'OPCVM, les prospectus, dernier rapport annuel, document d'information semestriel sont disponibles en français, auprès de :

TWENTY FIRST CAPITAL

## 4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

## NEO OPTIMA

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
TWENTY FIRST CAPITAL

39 avenue Pierre 1er de Serbie  
75008 Paris

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

---

Aux porteurs de parts du FCP NEO OPTIMA,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif NEO OPTIMA constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 24 avril 2026

Paris La Défense, le 24 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

## 5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>		
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>2 303 670,31</b>	<b>2 713 274,22</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 303 670,31	2 713 274,22
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>201 712,50</b>	<b>160 720,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	201 712,50	160 720,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>346 585,65</b>	<b>165 725,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	346 585,65	165 725,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>199 458,82</b>	
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	199 458,82	
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>1 033 814,75</b>	<b>973 770,73</b>
OPCVM	1 033 814,75	973 770,73
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
<b>Dépôts (F)</b>		
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>		
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Prêts (I) (*)</b>		
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>		
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>4 085 242,03</b>	<b>4 013 489,95</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>1 190,00</b>	
<b>Comptes financiers</b>	<b>211 452,03</b>	<b>184 180,97</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>212 642,03</b>	<b>184 180,97</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>4 297 884,06</b>	<b>4 197 670,92</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	3 768 646,27	4 021 215,11
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	518 596,83	170 010,13
<b>Capitaux propres I</b>	<b>4 287 243,10</b>	<b>4 191 225,24</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>		
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>4 287 243,10</b>	<b>4 191 225,24</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>		
<b>Emprunts (C) (*)</b>		
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>		
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>		
<b>Autres passifs :</b>		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	10 573,17	6 384,29
Concours bancaires	67,79	61,39
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>10 640,96</b>	<b>6 445,68</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>4 297 884,06</b>	<b>4 197 670,92</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières :</b>		
Produits sur actions	35 799,87	40 738,45
Produits sur obligations	4 800,00	6 000,00
Produits sur titres de créances		6 557,05
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers		3 636,27
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>40 599,87</b>	<b>56 931,77</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-126,15	-1,29
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-126,15</b>	<b>-1,29</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>40 473,72</b>	<b>56 930,48</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-72 204,03	-77 045,58
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-72 204,03</b>	<b>-77 045,58</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>-31 730,31</b>	<b>-20 115,10</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>495,02</b>	<b>1 380,57</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>-31 235,29</b>	<b>-18 734,53</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus ou moins-values réalisées	534 386,82	113 311,90
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 699,09	-1 077,76
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>532 687,73</b>	<b>112 234,14</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-23 172,04</b>	<b>-5 760,05</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>509 515,69</b>	<b>106 474,09</b>

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	32 138,57	115 282,58
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-101,44	168,82
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>32 037,13</b>	<b>115 451,40</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>8 279,30</b>	<b>-33 180,83</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>40 316,43</b>	<b>82 270,57</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>		
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>		
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>518 596,83</b>	<b>170 010,13</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## **ANNEXES COMPTABLES**

### **A. Informations générales**

#### **A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable**

##### **A1a. Stratégie et profil de gestion**

Le fonds NEO OPTIMA vise à réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à son indicateur de référence sur un horizon de placement recommandé de trois ans.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>5 998 988,30</b>	<b>4 589 764,05</b>	<b>4 643 231,04</b>	<b>4 191 225,24</b>	<b>4 287 243,10</b>
<b>Part NEO OPTIMA A en EUR</b>					
Actif net	1 125,91	963,50	1 084,46	1 117,87	
Nombre de titres	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	
Valeur liquidative unitaire	1 125,91	963,50	1 084,46	1 117,87	
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	56,76	44,81	10,44	28,55	
Capitalisation unitaire sur revenu	-50,45	-15,25	-12,62	-17,60	
<b>Part NEO OPTIMA C en EUR</b>					
Actif net	3 360 763,45	2 528 189,87	2 603 670,29	2 372 012,25	2 600 985,03
Nombre de titres	340 396,1850	297 415,1850	270 551,9450	237 608,9450	230 015,9450
Valeur liquidative unitaire	9,87	8,50	9,62	9,98	11,30
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,49	0,39	0,09	0,25	1,34
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,38	-0,08	-0,05	-0,09	-0,12
<b>Part NEO OPTIMA P en EUR</b>					
Actif net	2 637 098,94	2 060 610,68	2 038 476,29	1 818 095,12	1 686 258,07
Nombre de titres	2 486,600	2 232,600	1 929,600	1 640,800	1 328,800
Valeur liquidative unitaire	1 060,52	922,96	1 056,42	1 108,05	1 269,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	53,36	42,35	10,08	28,05	150,16
Capitalisation unitaire sur revenu	-6,26	1,67	4,84	2,06	-1,30

## **A2. Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### **Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :**

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1<sup>er</sup> niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2<sup>ème</sup> niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM. Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

<b>Parts C</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion financière	Actif net	2,20% TTC maximum.
Frais de fonctionnement et autres services (Cac, dépositaire, distribution)	Actif net	
Frais indirects (commissions et frais de gestion) <sup>(1)</sup>	Actif net	1,5% TTC maximum.
Commission de mouvement <sup>(2)</sup> (prélevée sur chaque transaction)	OPC cotés	Néant.
	Contrats de futures sur indices	Néant.
	Contrats de futures sur devises	Néant.
	Change à terme	Néant.
	Action	Néant.
Commission de surperformance <sup>(3)</sup>	Actif net	20 % TTC de performance annuelle du fonds au-delà de l'€STR + 3.8% net de frais.

<b>Parts P</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de gestion financière	Actif net	1,10% TTC maximum.
Frais de fonctionnement et autres services (Cac, dépositaire, distribution)	Actif net	
Frais indirects (commissions et frais de gestion) <sup>(1)</sup>	Actif net	1,5% TTC maximum.
Commissions de mouvement <sup>(2)</sup> (prélevée sur chaque transaction)	OPC cotés	Néant.
	Contrats de futures sur indices	Néant.
	Contrats de futures sur devises	Néant.
	Change à terme	Néant.
	Action	Néant.
Commission de surperformance <sup>(3)</sup>	Actif net	Néant.

Les frais ci-dessus sont indiqués sur la base d'un taux de TVA à 20%.

**(1)** La ventilation des frais directs et indirects sera publiée dans les documents périodiques annuels réglementaires.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC et/ou fonds d'investissement sur lesquels le fonds investit lui seront reversées.

Il est précisé que les frais de gestion réellement appliqués par la société de gestion au titre de tout OPC ou fonds d'investissement de droit étranger géré par la société de gestion et dans lequel le fonds investit seront intégralement reversés au fonds. Afin d'éviter tout doute sur le sujet, la stipulation qui précède concerne les frais de gestion (i) réellement appliqués par la société de gestion au titre de la gestion d'un OPC sous-jacent au fonds ou d'un fonds d'investissement de droit étranger sous-jacent au fonds (e.g. exclusion faite des frais de gestion externes à la société de gestion et des commissions de mouvement appliqués à l'OPC sous-jacent ou au fonds d'investissement de droit étranger sous-jacent) et (ii) ayant uniquement pour assiette l'encours du fonds dans l'OPC sous-jacent géré par la société de gestion ou, le cas échéant, le fonds d'investissement de droit étranger sous-jacent géré par la société de gestion.

Les éventuelles commissions de surperformance appliquées par les OPC sous-jacents ou les fonds d'investissement de droit étranger sous-jacents gérés par ailleurs par la société de gestion ne feront pas l'objet d'une rétrocession au fonds.

**(2)** Pour l'exercice de sa mission, le dépositaire agissant en sa qualité de conservateur de l'OPCVM pratique une tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités. Les commissions de mouvement sont prélevées en totalité par le dépositaire et reversées, en tout ou partie, au conservateur et/ou à la société de gestion.

### **(3) Commission de surperformance :**

Des frais de gestion seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

- dès lors que la valeur liquidative du fonds progresse de plus de €STR + 3.8% pour la part C, €STR + 3.2% pour la part A, €STR + 3.9% pour la part R, après imputation des frais de gestion fixes, une provision au taux de 20% TTC sera appliquée sur la performance réalisée au-delà ; autrement dit, dès lors que la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats de l'OPCVM,
- les frais de gestion variables ne seront perçus que si la valeur liquidative a progressé au-delà de €STR capitalisé + 3.8% pour la part C, €STR + 3.2% pour la part A, €STR + 3.9% pour la part R, net de frais, au cours de l'exercice, à savoir du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
- les frais de gestion variables font l'objet d'une provision, le cas échéant, à chaque calcul de la valeur liquidative ; si, au cours d'un exercice, la performance du fonds redevient inférieure à €STR + 3.8% pour la part C, €STR + 3.2% pour la part A, €STR + 3.9% pour la part R, ou dans le cas d'une moindre performance d'un calcul de valeur liquidative à l'autre. Cette provision pour frais de gestion variables est réajustée par le biais d'une reprise de provisions à concurrence des dotations précédemment effectuées dans l'exercice.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'€STR + 3.8% pour la part C, €STR + 3.2% pour la part A et €STR + 3.9% pour la part R sur la période de référence de 5 (cinq) ans est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une commission de surperformance pourra en particulier être prélevée même en cas de performance négative du fonds sur une année s'il surperforme son indice de référence.

La quote-part des commissions de surperformance provisionnées relative aux parts rachetées est cristallisée et payée à la société de gestion.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part NEO OPTIMA C	Capitalisation	Capitalisation
Part NEO OPTIMA P	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>4 191 225,24</b>	<b>4 643 231,04</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)		
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-436 976,69	-659 576,24
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-31 730,31	-20 115,10
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	532 687,73	112 234,14
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	32 037,13	115 451,40
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>4 287 243,10</b>	<b>4 191 225,24</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part NEO OPTIMA A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-1,0000	-1 248,12
Solde net des souscriptions/rachats	-1,0000	-1 248,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice		
<b>Part NEO OPTIMA C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-7 593,0000	-81 858,17
Solde net des souscriptions/rachats	-7 593,0000	-81 858,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	230 015,9450	
<b>Part NEO OPTIMA P</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-312,000	-353 870,40
Solde net des souscriptions/rachats	-312,000	-353 870,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 328,800	

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part NEO OPTIMA A</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part NEO OPTIMA C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part NEO OPTIMA P</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
NEO OPTIMA C FR0007038229	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 600 985,03	230 015,9450	11,30
NEO OPTIMA P FR0013265899	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 686 258,07	1 328,800	1 269,00

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	PAYS-BAS +/-	ETATS-UNIS +/-	DANEMARK +/-	CHINE +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	2 303,67	942,67	759,82	380,22	88,08	58,65
Opérations temporaires sur titres						
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Hors-bilan</b>						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>2 303,67</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
		PAYS-BAS	201,71		201,71	
<b>Total</b>	<b>201,71</b>		<b>201,71</b>		<b>201,71</b>	

**C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Obligations	346,59	346,59			
Titres de créances	199,46	199,46			
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	211,45				211,45
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-0,07				-0,07
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
<b>Total</b>		<b>546,05</b>			<b>211,38</b>

**C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts							
Obligations					197,18	149,41	
Titres de créances	199,46						
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	211,45						
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-0,07						
<b>Hors-bilan</b>							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
<b>Total</b>	<b>410,84</b>				<b>197,18</b>	<b>149,41</b>	

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	GBP	SEK		
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	388,43	111,60	58,23		
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	0,24	0,60			
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers			-0,07		
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
<b>Total</b>	<b>388,67</b>	<b>112,20</b>	<b>58,16</b>		

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit<sup>(\*)</sup>

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	201,71		
Obligations et valeurs assimilées	346,59		
Titres de créances	199,46		
Opérations temporaires sur titres			
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits			
<b>Solde net</b>	<b>747,76</b>		

(\*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010754200	AMUNDI ETF GOVIES 0 6 MONTHS EUROMTS INVESTMENT GRADE UCITS	Amundi Asset Management	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	163 117,50
LU1876459212	AXIOM EUROPEAN BANKS EQUITY HC EUR(V)	ELEVA CAPITAL SAS	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	201 809,50
FR0010930438	H2O MULTIBONDS IEUR	H2O AM EUROPE	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	338 940,67
FR0011381227	Ofi Invest ESG Monétaire IC	OFI INVEST PROVISOIRE	Fonds / Monétaire	France	EUR	329 947,08
<b>Total</b>						<b>1 033 814,75</b>

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
<b>Créances</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	1 190,00
<b>Total des créances</b>		<b>1 190,00</b>
<b>Dettes</b>		
	Rachats à payer	3 770,86
	Frais de gestion fixe	6 802,31
<b>Total des dettes</b>		<b>10 573,17</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-9 383,17</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
<b>Part NEO OPTIMA A</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	31,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,81
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part NEO OPTIMA C</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	54 697,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,20
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part NEO OPTIMA P</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	17 474,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-31 235,29	-18 734,53
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b> Report à nouveau	-31 235,29	-18 734,53
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	-31 235,29	-18 734,53

### Part NEO OPTIMA A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		-17,60
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b> Report à nouveau		-17,60
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>		-17,60
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation		-17,60
<b>Total</b>		-17,60
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

## Part NEO OPTIMA C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-29 499,56</b>	<b>-22 099,00</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-29 499,56</b>	<b>-22 099,00</b>
Report à nouveau		
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-29 499,56</b>	<b>-22 099,00</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-29 499,56	-22 099,00
<b>Total</b>	<b>-29 499,56</b>	<b>-22 099,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

## Part NEO OPTIMA P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-1 735,73</b>	<b>3 382,07</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-1 735,73</b>	<b>3 382,07</b>
Report à nouveau		
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-1 735,73</b>	<b>3 382,07</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	-1 735,73	3 382,07
<b>Total</b>	<b>-1 735,73</b>	<b>3 382,07</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	<b>509 515,69</b>	<b>106 474,09</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>509 515,69</b>	<b>106 474,09</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>509 515,69</b>	<b>106 474,09</b>

### Part NEO OPTIMA A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		<b>28,55</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		<b>28,55</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>		<b>28,55</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation		28,55
<b>Total</b>		<b>28,55</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

### Part NEO OPTIMA C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>309 978,07</b>	<b>60 418,64</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>309 978,07</b>	<b>60 418,64</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>309 978,07</b>	<b>60 418,64</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	309 978,07	60 418,64
<b>Total</b>	<b>309 978,07</b>	<b>60 418,64</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

## Part NEO OPTIMA P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>199 537,62</b>	<b>46 026,90</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>199 537,62</b>	<b>46 026,90</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>199 537,62</b>	<b>46 026,90</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	199 537,62	46 026,90
<b>Total</b>	<b>199 537,62</b>	<b>46 026,90</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés		
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>2 303 670,31</b>	<b>53,75</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>2 303 670,31</b>	<b>53,75</b>
<b>Boissons</b>			<b>38 743,00</b>	<b>0,90</b>
PERNOD RICARD SA	EUR	530	38 743,00	0,90
<b>Courrier, fret aérien et logistique</b>			<b>191 760,00</b>	<b>4,47</b>
BOLLORE SE	EUR	40 000	191 760,00	4,47
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>			<b>16 010,80</b>	<b>0,37</b>
HELLOFRESH AG	EUR	2 600	16 010,80	0,37
<b>Divertissement</b>			<b>94 640,00</b>	<b>2,21</b>
VIVENDI SE	EUR	40 000	94 640,00	2,21
<b>Grands magasins et autres</b>			<b>196 854,72</b>	<b>4,59</b>
ALIBABA GROUP HOLDING-SP ADR	USD	470	58 651,97	1,37
PROSUS NV	EUR	2 615	138 202,75	3,22
<b>Industrie aérospatiale et défense</b>			<b>99 200,00</b>	<b>2,31</b>
AIRBUS SE	EUR	500	99 200,00	2,31
<b>Logiciels</b>			<b>196 153,81</b>	<b>4,58</b>
EVOLUTION AB	SEK	1 000	58 223,71	1,36
MICROSOFT CORP	USD	335	137 930,10	3,22
<b>Media</b>			<b>126 427,83</b>	<b>2,95</b>
CANAL+SA	GBP	20 000	61 167,83	1,43
HAVAS NV	EUR	2 000	34 000,00	0,79
LOUIS HACHETTE GROUP	EUR	20 000	31 260,00	0,73
<b>Médias et services interactifs</b>			<b>191 861,06</b>	<b>4,48</b>
ALPHABET INC-CL A	USD	720	191 861,06	4,48
<b>Pétrole et gaz</b>			<b>77 826,00</b>	<b>1,82</b>
TOTALENERGIES SE	EUR	1 400	77 826,00	1,82
<b>Producteur et commerce d'énergie indépendants</b>			<b>127 887,48</b>	<b>2,98</b>
AIR LIQUIDE SA	EUR	798	127 887,48	2,98
<b>Produits chimiques</b>			<b>105 360,00</b>	<b>2,46</b>
ROBERTET SA	EUR	120	105 360,00	2,46
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>88 080,00</b>	<b>2,05</b>
NOVO NORDISK A/S-B	EUR	2 000	88 080,00	2,05
<b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>			<b>355 088,00</b>	<b>8,30</b>
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	330	170 808,00	3,98
ASML HOLDING NV	EUR	200	184 280,00	4,32
<b>Services aux entreprises</b>			<b>112 328,00</b>	<b>2,62</b>
BASIC FIT NV	EUR	3 800	112 328,00	2,62
<b>Services aux professionnels</b>			<b>37 104,00</b>	<b>0,87</b>
TELEPERFORMANCE	EUR	600	37 104,00	0,87

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>105 425,61</b>	<b>2,46</b>
ADYEN NV	EUR	40	55 000,00	1,28
BURFORD CAPITAL LTD	GBP	6 600	50 425,61	1,18
<b>Textiles, habillement et produits de luxe</b>			<b>142 920,00</b>	<b>3,33</b>
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	240	142 920,00	3,33
<b>OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS</b>			<b>201 712,50</b>	<b>4,70</b>
<b>Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>201 712,50</b>	<b>4,70</b>
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>201 712,50</b>	<b>4,70</b>
BNP PARIBAS ISSUANCE BV AUTRE R 08-05-29 CV RCB	EUR	275 000	201 712,50	4,70
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>346 585,65</b>	<b>8,08</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>346 585,65</b>	<b>8,08</b>
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>197 175,00</b>	<b>4,59</b>
BNP PAR ISSUANCE BV ZCP 08-05-29	EUR	275 000	197 175,00	4,59
<b>Services aux collectivités</b>			<b>149 410,65</b>	<b>3,49</b>
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.2% 25-05-35	EUR	150 000	149 410,65	3,49
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>			<b>199 458,82</b>	<b>4,65</b>
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>199 458,82</b>	<b>4,65</b>
<b>Services aux collectivités</b>			<b>199 458,82</b>	<b>4,65</b>
FRAN TREA BILL BTF ZCP 18-02-26	EUR	200 000	199 458,82	4,65
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>1 033 814,75</b>	<b>24,11</b>
<b>OPCVM</b>			<b>1 033 814,75</b>	<b>24,11</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>1 033 814,75</b>	<b>24,11</b>
AMUNDI ETF GOVIES 0 6 MONTHS EUROMTS INVESTMENT GRADE UCITS	EUR	1 300	163 117,50	3,80
AXIOM EUROPEAN BANKS EQUITY HC EUR(V)	EUR	50	201 809,50	4,71
H2O MULTIBONDS IEUR	EUR	1	338 940,67	7,90
Ofi Invest ESG Monétaire IC	EUR	3	329 947,08	7,70
<b>Total</b>			<b>4 085 242,03</b>	<b>95,29</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>						

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

#### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	4 085 242,03
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	212 642,03
Autres passifs (-)	-10 640,96
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>4 287 243,10</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part NEO OPTIMA C	EUR	230 015,9450	11,30
Part NEO OPTIMA P	EUR	1 328,800	1 269,00

## 6. ANNEXE(S)

## Document d'Informations Clés

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

#### NEO OPTIMA

Initiateur du PRIIP (Packaged Retail Investment and Insurance-based Product) : TWENTY FIRST CAPITAL. LEI : 969500WSBA6KS8V1OR80.

Part C ISIN : FR0007038229

Siège Social : 39, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 Paris, France - Site internet : [www.twentyfirstcapital.com](http://www.twentyfirstcapital.com). Appelez le : + 33 (0)1 70 37 80 83 pour plus d'informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est responsable de la supervision de TWENTY FIRST CAPITAL.

TWENTY FIRST CAPITAL est autorisée au Luxembourg et régulée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

NEO OPTIMA est autorisé en France et régulé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du document d'informations clés : 25.10.2024

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce Produit ?

#### Type

Ce Produit est un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

#### Terme

Ce Produit a une durée de vie de 99 ans.

#### Objectifs

Néo Optima (« le Produit ») a pour objectif de réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à l'€STR + 3.8% sur un horizon de placement recommandé de trois ans. La stratégie d'investissement mise en place pour atteindre l'objectif de gestion repose sur une gestion discrétionnaire. Le Produit est un Produit dont l'allocation entre les différentes classes d'actifs et les zones géographiques sera déterminée en fonction de l'analyse macro-économique mondiale et de l'évolution des marchés financiers avec le concours de OBSIDO. Le Produit pourra être exposé directement ou via la détention de parts ou d'actions d'OPCVM, aux actions, aux obligations, aux titres de créance, aux produits monétaires et aux instruments dérivés et titres intégrant des dérivés.

Le Produit pourra ainsi être investi en :

1. OPCVM de droit français ou européen conformes à la directive 2009/65/CE dans la limite de 0% à 100% de l'actif net ;
2. Instruments financiers à terme, ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger, et/ou de gré à gré, à des fins d'exposition ou de couverture aux risques actions, de taux et de change. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif. En aucun cas il n'est fait appel à l'effet de levier dans la limite de 0% à 100% de l'actif net ;
3. Instruments du marché monétaire dans la limite de 0 à 100% de l'actif net ;
4. Titres de créance de notation « Investment Grade » dans la limite de 0 à 100% de l'actif net, émis par des Etats ou des entreprises privées ou publiques ainsi qu'en titres de créance de notation « High Yield » (titres spéculatifs) dans la limite de 0 à 30% de l'actif net, émis par des Etats ou des entreprises privées ou publiques.

S'agissant spécifiquement des obligations convertibles, des titres subordonnés ou encore des titres contingents convertibles, l'investissement sera systématiquement réalisé de façon indirecte (via des OPCVM obligataires).

5. Actions de toute taille de capitalisation dans la limite de 0 à 100% de l'actif net ; il n'est pas privilégié de secteur a priori, ni de zone géographique. Cependant, les pays émergents ne représenteront pas plus de 30% du portefeuille.

6. En parts et/ou actions de FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger (y compris ETF), autres que ceux mentionnés ci-dessus et qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier, jusqu'à 30% de son actif net.

Par FIA, il faut entendre les fonds d'investissement relevant de la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011, tels que définis à l'article L.214-24 du Code monétaire et financier.

7. En instruments dérivés et titres intégrant des dérivés dans la limite de 0 à 100% de l'actif net. Ces instruments et titres pourront être fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés organisés, européens ou de pays tiers, ou de gré à gré, simples ou complexes, à des fins d'exposition ou de couverture aux risques actions, de taux, de change et de crédit.

Le Produit pourra ainsi être exposé en pourcentage de l'actif net aux :

1. Actions : 0% à 100%.
2. Instruments de taux : 0% à 100%.
3. Devises (hors euro) : 0 à 60%.
4. Instruments dérivés et titres intégrant des dérivés : 0 à 100%.

Les pays émergents ne représenteront pas plus de 30% du portefeuille au global (via les actions, les obligations, et tout autre instrument).

Le Produit est géré activement.

Indice de référence : €STR + 3.8%.

Le gérant du Produit a une entière discrétion sur les investissements du Produit.

Le Produit capitalise ses revenus.

#### Investisseurs visés

Tous souscripteurs

#### Autres informations

Dépositaire : CACEIS Bank

Des demandes de souscription/rachat sont centralisées la veille de chaque jour de valorisation jusqu'à 12 heures (midi heure de Paris) auprès de CACEIS Bank et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les règlements afférents aux rachats de parts interviennent le 3ème jour de Bourse ouvré non férié qui suit la date de la valeur liquidative retenue.

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le Produit sur simple demande écrite auprès de Twenty First Capital, 39, avenue Pierre 1er de Serbie, 75008, Paris, France. Vous trouverez plus d'informations dans le prospectus du Produit ou sur le site internet [www.twentyfirstcapital.com](http://www.twentyfirstcapital.com).

Le prix des actions et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories d'actions, les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du Produit sont disponibles sur les sites internet [www.twentyfirstcapital.com](http://www.twentyfirstcapital.com).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

←----->  
 Risque le plus faible Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans l'indicateur de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque(s) important(s) pour le Produit non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de liquidité** : il est lié à l'investissement dans des actions de petites et moyennes capitalisations rendues moins liquides notamment lors de stress importants du marché, mais également dans des OPCVM ou FIA dont la valorisation n'est pas quotidienne (leur souscription ou rachat pouvant prendre jusqu'à plusieurs semaines).

**Risque de crédit** : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi le Produit peut baisser entraînant une baisse de sa valeur liquidative. Le risque de crédit sera d'autant plus important que le Produit pourra investir sans limitation dans des titres de créance à caractère spéculatif.

**Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille du Produit.

**Risque d'utilisation de produits dérivés** : l'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des variations de la valeur liquidative du portefeuille du Produit.

**Risque de durabilité** : il représente le risque pour un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur liquidative du portefeuille du Produit.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scenarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou/et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement 10 000 €

Période de détention recommandée : 3 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
<b>Scénarios</b>			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 3 870	€ 3 160
	Rendement annuel moyen	-61,3%	-20,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 7 260	€ 7 030
	Rendement annuel moyen	-27,4%	-6,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 10 020	€ 9 510
	Rendement annuel moyen	0,2%	-1,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 13 680	€ 11 180
	Rendement annuel moyen	36,8%	2,3%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée de 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 03/2015 et 03/2020.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 01/2016 et 01/2021.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre les mois de 05/2019 et 05/2024.

## Que se passe-t-il si TWENTY FIRST CAPITAL n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement au fil du temps.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	€ 570	€ 2 128
Incidence des coûts annuels (*)	5,7%	4,1% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,08% avant déduction des coûts et de -1,00% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

### Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	€ 200
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce Produit (mais la personne qui vous vend le Produit peut le faire).	€ 0
Coûts récurrents		
Commission de gestion	3,04% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	€ 304
Coûts de transaction de portefeuille	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	€ 6
Coûts accessoires		
Commission de performance	0,60% Des frais de gestion seront prélevés au profit de la société de gestion dès lors que la valeur liquidative du fonds progresse de plus de €STR + 3.8% après imputation des frais de gestion fixes, une provision au taux de 20% TTC sera appliquée sur la performance réalisée au-delà avec compensation des sous-performances passées sur 5 exercices glissants.	€ 60

Le tableau ci-dessus indique l'incidence des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à court terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 3 ans.

Les demandes de souscription/rachat sont centralisées la veille de chaque jour de valorisation jusqu'à 12 heures (midi heure de Paris) auprès de CACEIS Bank et répondues sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les règlements afférents aux rachats de parts interviennent le 3ème jour de Bourse ouvré non férié qui suit la date de la valeur liquidative retenue.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les porteurs de parts peuvent déposer gratuitement des plaintes auprès de la Société de Gestion dans une langue officielle de leur pays d'origine.

Les porteurs de parts peuvent accéder à la procédure de traitement des plaintes sur demande au siège de la Société de Gestion et sur le site Internet de la Société de Gestion à l'adresse [www.twentyfirstcapital.com](http://www.twentyfirstcapital.com).

## Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site [www.twentyfirstcapital.com](http://www.twentyfirstcapital.com).

Performances passées : Vous pouvez télécharger les performances passées des 10 dernières années via le site [www.twentyfirstcapital.com](http://www.twentyfirstcapital.com)

Ce document d'informations clés fait l'objet d'une mise à jour annuelle.